



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 4 mai 2022 se déroulant immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 08, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

*Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, le lendemain de la séance.*

#### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 08.

#### 1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

128/04-05-2022

#### 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer le titre du point 5.11, soit « **Création d'un titre d'emploi « préposé à l'accueil - station de lavage de bateaux » et abolition du poste de « préposé à l'accueil - camping »** » par le titre suivant : « **Création d'un titre d'emploi « Préposé à l'accueil - Descente publique » et abolition du poste de « Préposé à l'accueil - Camping »** »

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, à savoir :

#### 1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022
- 1.5 Période de questions du public

#### 2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Autorisation de versement de subventions – Projets verts – Valorisation annuelle des associations de lacs

#### 3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Adoption du Règlement numéro 2022-431 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
- 3.2 Adoption du Règlement numéro 2022-432 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

- 3.3 Adoption du Règlement numéro 2022-433 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
- 3.4 Adoption du Règlement numéro 2022-434 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
- 3.5 Adoption du Règlement numéro 2022-435 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 3.6 Adoption du Règlement numéro 2022-442 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires
- 3.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-443 relatif à la construction d'une caserne de pompiers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.8 Adoption du Règlement numéro 2022-444 relatif aux travaux de pavage sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.9 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2022-445 imposant une tarification pour les services de loisir et de la culture
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
  - 4.1 Aucun sujet n'est présenté
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2022
  - 5.2 Dépôt des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021
  - 5.3 Dépôt par la greffière du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 2022-439 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
  - 5.4 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 010-2022 de la RCER
  - 5.5 Remplacement de deux (2) ordinateurs au Service de la trésorerie
  - 5.6 Aide financière supplémentaire pour la Fondation du CHDL-CRHV
  - 5.7 Régularisation des rues des Mésanges, des Merles et des Hirondelles – Publication de déclarations au registre foncier
  - 5.8 Coupe forestière secteur lac Blanc et lac Lanthier – Opposition au transport du bois sur les chemins situés sur le territoire de la Ville
  - 5.9 Coupe forestière secteur Rossignol – Opposition au transport du bois sur les chemins situés sur le territoire de la Ville
  - 5.10 Modification d'un titre d'emploi et changement de classe
  - 5.11 Création d'un nouveau titre d'emploi « Préposé à l'accueil – Descente publique » et abolition du poste de « Préposé à l'accueil – Camping »
  - 5.12 Signature de l'entente concernant le remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc en bordure de la route 117 Nord
  - 5.13 Assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif – Union des municipalités du Québec (UMQ)
  - 5.14 Commission municipale du Québec – Dépôt des rapports de la vice-présidence à la vérification
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Aucun sujet n'est présenté
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
  - 7.1 Achat de mobilier urbain
  - 7.2 Installation d'une borne sèche au ruisseau Jourdain
  - 7.3 Patrouille verte 2022 – Subvention Tricentris
  - 7.4 Remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc en bordure de la route 117 Nord – Mandat professionnel
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1 Confirmation de dates pour les ventes-débarras en 2022
  - 8.2 Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Remplacement de la tour d'eau
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
  - 9.1 Panneaux de signalisation pour annoncer le Centre de plein air Les six Cantons



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

- 9.2 Aide financière à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) – Développement du pôle de la Baie Blueberry
- 9.3 Approbation du rapport annuel 2021 et du plan d'action 2022 de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)
- 9.4 Participation à l'activité disc-golf du comité Rouge la Vallée

### 10. **DIVERS**

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

### 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### **ADOPTÉE**

129/04-05-2022

#### 1.4 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière.

#### **ADOPTÉE**

#### 1.5 **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

### 2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

130/04-05-2022

#### 2.1 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS – PROJETS VERTS – VALORISATION ANNUELLE DES ASSOCIATIONS DE LACS**

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 2 706,96 \$, aux associations de lacs ayant transmis au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville, une demande jugée conforme pour un projet environnemental apportant un bénéfice à un plan d'eau.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

131/04-05-2022

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

#### 3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 181 relatif aux permis et aux certificats, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit Règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Alain Otto lors de la séance du 2 mars 2022 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice générale, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 2022-431 modifiant le Règlement 181 relatif aux permis et certificats lors de la séance 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une consultation écrite du 9 mars au 24 mars 2022, aucune modification n'a eu lieu d'être apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2022-431 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Que le Règlement numéro 2022-431 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

*Le texte intégral du Règlement numéro 2022-431 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats est déposé au livre officiel des règlements.*

132/04-05-2022

#### 3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-432 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 182 relatif au zonage, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit Règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Pierre Alexandre Morin lors de la séance du 2 mars 2022 et que le premier projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice générale, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 2022-432 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance du 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une consultation écrite du 9 mars au 24 mars 2022, un second projet de Règlement numéro 2022-432 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage, incluant les modifications suivantes, a été adopté lors de la séance du 6 avril 2022:

- Corrections dans le libellé de l'article 5.3.3 / cléricales
- Correction dans le libellé de l'article 5.3.4 / cléricale



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire par les personnes intéressées ayant le droit de signer n'a été reçue du 13 au 21 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2022-432 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Que le Règlement numéro 2022-432 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

*Le texte intégral du Règlement numéro 2022-432 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage est déposé au livre officiel des règlements.*

133/04-05-2022

### 3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-433 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 183 relatif à la construction, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit Règlement numéro 183;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Sébastien Bazinet lors de la séance du 2 mars 2022 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice générale, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 2022-433 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction lors de la séance du 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une consultation écrite du 9 mars au 24 mars 2022, aucune modification n'a eu lieu d'être apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2022-433 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Que le Règlement numéro 2022-433 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

*Le texte intégral du Règlement numéro 2022-433 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction est déposé au livre officiel des règlements.*

134/04-05-2022

### 3.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-434 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 184 relatif au lotissement, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit Règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Claude Paradis lors de la séance du 2 mars 2022 et que le premier projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice générale, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement 2022-434 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance du 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une consultation écrite du 9 mars au 24 mars 2022, aucune modification n'a été apportée au premier projet de Règlement numéro 2022-434 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de Règlement numéro 2022-434 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance du 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire par les personnes intéressées ayant le droit de signer n'a été reçue du 13 au 21 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2022-434 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Que le Règlement numéro 2022-434 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

*Le texte intégral du Règlement numéro 2022-434 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement est déposé au livre officiel des règlements.*

135/04-05-2022

### 3.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-435 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) entré en vigueur le 17 octobre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit Règlement numéro 185;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Claude Paradis lors de la séance du 2 mars 2022 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la directrice générale, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une consultation écrite du 9 mars au 24 mars 2022, aucune modification n'a eu lieu d'être apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2022-435 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Que le Règlement numéro 2022-435 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

*Le texte intégral du Règlement numéro 2022-435 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

136/04-05-2022

### 3.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-442 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE ET OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT que, le 30 juillet 2018, la Ville de Rivière-Rouge a détecté la présence de myriophylle à épi dans le lac Tibériade et a ainsi mis en vigueur le 22 mai 2019 le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires;

CONSIDÉRANT que depuis 2019, plusieurs modifications ont été apportées audit règlement;

CONSIDÉRANT que pour ces motifs, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur le lavage des embarcations et de leurs accessoires;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Sébastien Bazinet lors de la séance du 6 avril 2022.

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de Règlement numéro 2022-442 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires lors de la séance du 6 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2022-442 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires.

Que le Règlement numéro 2022-442 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

*Le texte intégral du Règlement numéro 2022-442 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires est déposé au livre officiel des règlements.*

### 3.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-443 RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Le conseiller M. Alain Otto donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2022-443 relatif à la construction d'une caserne de pompiers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller M. Alain Otto dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

137/04-05-2022 3.8 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-444 RELATIF AUX TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA MONTÉE DU LAC-PAQUET, LE CHEMIN DU LAC-PAQUET EST ET LA RUE L'ANNONCIATION SUD ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge doit procéder à l'achat de matériel et à la réalisation de travaux de pavage sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Ville pour les travaux à réaliser sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération (dossier : RTG26427);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Sébastien Bazinet lors de la séance extraordinaire tenue le 27 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis le dépôt par M. Sébastien Bazinet, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2022-444 relatif aux travaux de pavage sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Que le Règlement numéro 2022-444 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### **ADOPTÉE**

*Le texte intégral du Règlement numéro 2022-444 relatif aux travaux de pavage sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est déposé au livre officiel des règlements.*

3.9 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-445 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DE LOISIR ET DE LA CULTURE**

Le conseiller Sébastien Bazinet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2022-445 imposant une tarification pour les services de loisir et de la culture.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Sébastien Bazinet dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

Aucun sujet n'est présenté.

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

138/04-05-2022

#### 5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2022 se détaille comme suit :

Salaires :	136 624,88 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	138 869,52 \$
Comptes courants :	288 279,25 \$
<b>Total :</b>	<b>563 773,65 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du Règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

#### **ADOPTÉE**

#### 5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Dépôt des états financiers de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Mme Martine Vézina, la directrice des finances et directrice générale adjointe, présente les états financiers 2021 lors de la présente séance.

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale, Mme Lucie Bourque, dépose le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

#### 5.3 DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-439 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2022-439 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tenue le 19 avril 2022.

Mme Denis-Sarrazin fait la lecture dudit certificat et déclare que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

139/04-05-2022

#### 5.4 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 010-2022 DE LA RCER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 606 du *Code municipal du Québec*, la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) peut contracter des emprunts pour les fins de ses compétences;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 010-2022 de la RCER, décrétant un emprunt de 375 000 \$ visant l'achat d'un camion tracteur et d'une remorque de transbordement et décrétant un emprunt de 375 000 \$ dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, et ce, tel qu'adopté par le RCER lors de sa séance du 14 avril 2022 par la résolution 2022-04-013.

**ADOPTÉE**

140/04-05-2022

**5.5 REMPLACEMENT DE DEUX (2) ORDINATEURS AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au plan triennal d'immobilisation de remplacer deux (2) ordinateurs au Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été envoyées à plusieurs fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) ordinateurs pour le Service de la trésorerie, tel que prévu au plan triennal d'immobilisation, auprès d'Informatique des Vallées pour un montant total de 2 499,12 \$ plus les taxes applicables (soit un montant net de 2 623,76 \$).

Que la directrice des finances soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires.

Que ladite dépense soit prise à même le budget.

**ADOPTÉE**

141/04-05-2022

**5.6 AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA FONDATION DU CHDL-CRHV**

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) pour obtenir une aide financière supplémentaire compte tenu des difficultés liées à la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De verser une aide financière supplémentaire d'un montant de 1 500 \$ à la Fondation CHDL-CRHV.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

142/04-05-2022

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

5.7 **RÉGULARISATION DES RUES DES MÉSANGES, DES MERLES ET DES HIRONDELLES – PUBLICATION DE DÉCLARATIONS AU REGISTRE FONCIER**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté, le 8 avril 2021, la résolution numéro 143/06-04-2021 par laquelle la Ville décidait d'acquérir, en se prévalant des articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, les lots 5 996 570 (rue des Merles) 5 996 421 (rue des Mésanges) et 5 996 571 (rue des Hirondelles), du cadastre du Québec, circonscription de Labelle en tant que voie publique ouverte à la circulation depuis au moins dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ont été accomplies et que le premier avis a été publié le 12 avril 2021 alors que le deuxième avis a été publié le 9 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est alors devenue propriétaire des lots 5 996 570, 5 996 421 et 5 996 571 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle à compter de la publication du deuxième avis, soit à compter du 9 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de rendre ce droit de propriété opposable aux tiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer chacune des déclarations en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* relativement aux lots 5 996 570, 5 996 421 et 5 996 571 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

De mandater la greffière pour procéder à l'inscription desdites déclarations au registre foncier et de l'autoriser à signer tous les documents requis à cette fin.

**ADOPTÉE**

143/04-05-2022

5.8 **COUPE FORESTIÈRE SECTEUR LAC BLANC ET LAC LANTHIER – OPPOSITION AU TRANSPORT DU BOIS SUR LES CHEMINS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que des travaux de coupes forestières sont prévus dans le secteur du lac Blanc et du lac Lanthier, chantier Pin Blanc;

CONSIDÉRANT la rencontre avec les différents intervenants concernant l'harmonisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre deux options ont été proposées pour le transport du bois, soit par le chemin du Lac-Lanthier, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, soit par le chemin du Lac-Blanc, montée de la Mine, chemin du Lac-Sumas et ensuite sur le chemin de la Rivière-Rouge, sur le territoire de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'oppose à ce que le transport du bois se transige sur leur territoire, par le chemin du Lac-Lanthier;

CONSIDÉRANT que lors de la dernière coupe forestière dans ce secteur, le transport se faisait par le chemin du Lac-Lanthier;

CONSIDÉRANT que d'autres solutions devraient être élaborées pour le transport du bois de ce chantier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-04-107 adoptée par la Municipalité de L'Ascension;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'elle s'objecte au trajet proposé pour le transport de bois pour le chantier Pin Blanc via les chemins situés sur son territoire.

**ADOPTÉE**

**Le conseiller Pierre Alexandre Morin demande à ce que la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (MRCAL).**

144/04-05-2022

**5.9 COUPE FORESTIÈRE SECTEUR ROSSIGNOL – OPPOSITION AU TRANSPORT DU BOIS SUR LES CHEMINS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que des travaux de coupes forestières sont prévus dans le secteur Rossignol;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'oppose à ce que le transport du bois se transige sur leur territoire, par les chemins du Lac-McCaskill et du Tour-du-Lac-Tibériade ainsi que par le boulevard Fernand-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que d'autres solutions devraient être élaborées pour le transport du bois de ce chantier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'elle s'objecte à ce que le transport de bois du chantier du secteur Rossignol se transige par les chemins situés sur son territoire, incluant les chemins du Lac-McCaskill et du Tour-du-Lac-Tibériade ainsi que le boulevard Fernand-Lafontaine.

**ADOPTÉE**

**Le conseiller Pierre Alexandre Morin demande à ce que la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (MRCAL).**

145/04-05-2022

**5.10 MODIFICATION D'UN TITRE D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CLASSE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité

Qu'à compter du 21 novembre 2021 le titre d'emploi de « Technicien senior à la trésorerie », auparavant classe 12, soit titré « Assistant senior à la trésorerie », classe 14.

**ADOPTÉE**

146/04-05-2022

**5.11 CRÉATION D'UN TITRE D'EMPLOI « PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – DESCENTE PUBLIQUE » ET ABOLITION DU POSTE DE « PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – CAMPING »**

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

D'entériner la création d'un nouveau titre d'emploi « Préposé à l'accueil - Descente publique », régulier à temps partiel, et ce, en date du 6 avril 2022.

D'abolir le poste de « Préposé à l'accueil - Camping », régulier à temps partiel, classe 3, et ce, en date du 6 avril 2022.

### ADOPTÉE

147/04-05-2022

#### 5.12 SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC EN BORDURE DE LA ROUTE 117 NORD

CONSIDÉRANT qu'un remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc en bordure de la route 117 Nord est requis afin de rétablir l'eau potable au bâtiment érigé sur le lot 5 995 101 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle;

CONSIDÉRANT que ledit remplacement nécessite l'obtention des autorisations préalables auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir de telles autorisations, la Ville doit s'adjoindre des services et conseils d'une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un fonds affecté pour l'entretien et les réparations des réseaux d'aqueduc de son territoire;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 995 101 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle convient de payer comptant cinquante pour cent (50 %) du coût des travaux de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc en bordure de la route 117 Nord;

CONSIDÉRANT que la responsabilité d'entretien et de réparation du réseau d'aqueduc visé incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de fixer les modalités du remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc préalablement à la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer l'entente concernant les travaux de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc en bordure de la route 117 Nord prévoyant une contribution d'au moins cinquante pour cent (50 %) du propriétaire du lot 5 995 101 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle;

Que la directrice générale soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

148/04-05-2022

#### 5.13 ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Ville de Rivière-Rouge à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Ville.

De reconnaître, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

Organismes	Adresse
Plein Air Haute-Rouge	Case postale 4716
Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC)	682, rue L'Annonciation Nord
Carrefour Jeunesse Desjardins	291, rue L'Annonciation Sud
Action Bénévole de la Rouge	284, L'Annonciation Sud
Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL)	4738, chemin du Lac-de-la-Haie
Comité de citoyens de Rivière-Rouge	1599, chemin Lacoste
Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides	764, rue Labelle Nord
Comité culturel de Rivière-Rouge	682, rue L'Annonciation Nord
Association du lac La Haie	4738, chemin du Lac-de-la-Haie
Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique	1841, boul. Fernand-Lafontaine
Coalition pour une navigation responsable et durable	4738, chemin du Lac-de-la-Haie
Association du lac Boileau de Rivière-Rouge	3810, chemin du Lac-Boileau Ouest
Association pour la protection de l'environnement du Lac Tibériade	3234, boul. Fernand-Lafontaine
Association des lacs Castor et aux Bois-francs	1647, chemin du Lac-aux-Bois-Francs Ouest
Association du lac Lacoste	590, chemin Saint-Joseph
Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge	148, rue du Collège
Appartements du quartier Rivière-Rouge (Villa Cartier)	1201, rue L'Annonciation Sud

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

### 5.14 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a annoncé en mai 2021 des travaux d'audit concernant l'adoption du budget dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a annoncé en mai 2021 des travaux d'audit concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a annoncé en janvier 2022 des travaux d'audit concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est visée par ces travaux d'audit;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a reçu les rapports de la vice-présidente à la vérification en lien avec ces travaux d'audit;

CONSIDÉRANT que lesdits rapports doivent être déposés au conseil;

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, dépose au conseil les rapports de la vice-présidente à la vérification, à savoir le rapport concernant l'adoption du budget daté de novembre 2021, le rapport concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations daté de novembre 2021 et le rapport concernant la transmission des rapports financiers (municipalités locales, MRC et communautés métropolitaines) daté de mars 2022.

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est présenté.

### 7. TRAVAUX PUBLICS

#### 7.1 ACHAT DE MOBILIER URBAIN

CONSIDÉRANT le vieillissement du mobilier urbain;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer certains bancs et des paniers à rebuts et à recyclage;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 29 900 \$ est prévu au plan triennal d'immobilisations pour l'achat de bancs et paniers à rebuts et à recyclage en 2022;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été envoyées à plusieurs fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de dix (10) bancs, cinq (5) paniers à rebuts et cinq (5) paniers à recyclage auprès de la compagnie Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. au montant de 25 480 \$ plus les taxes applicables (soit un montant net de 26 750,82 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans.

**ADOPTÉE**

149/04-05-2022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

150/04-05-2022

### 7.2 INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE AU RUISSEAU JOURDAIN

CONSIDÉRANT les objectifs du schéma de couverture de risques à respecter;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) les autorisations nécessaires au nom de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'une borne sèche pour un montant maximum de 10 000 \$ et son installation près de la rive du ruisseau Jourdain.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté.

**ADOPTÉE**

151/04-05-2022

### 7.3 PATROUILLE VERTE 2022 – SUBVENTION TRICENTRIS

CONSIDÉRANT que Tricentris offre à ses municipalités membres, une subvention de 0,50 \$ par habitant permanent;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte de participer à la Patrouille verte qui sera mise en place à l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) à déposer une demande en son nom au programme Amélioration de la performance de Tricentris et de gérer la Patrouille verte 2022 sur son territoire.

D'accepter de mettre sa subvention en commun avec les autres municipalités participantes du sud de la MRC d'Antoine-Labelle pour ce même projet.

**ADOPTÉE**

152/04-05-2022

### 7.4 REPLACEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC EN BORDURE DE LA ROUTE 117 NORD – MANDAT PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT qu'un remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc en bordure de la route 117 Nord est requis afin de rétablir l'eau potable au bâtiment érigé sur le lot 5 995 101 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle;

CONSIDÉRANT que ledit remplacement nécessite l'obtention des autorisations préalables auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir de telles autorisations, la Ville doit s'adjoindre des services et conseils d'une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un fonds affecté pour l'entretien et les réparations des réseaux d'aqueduc de son territoire;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 995 101 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle convient de payer comptant une portion du coût des travaux de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc en bordure de la route 117 Nord;

CONSIDÉRANT que la responsabilité d'entretien et de réparation du réseau d'aqueduc visé incombe à la Ville ;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat à la firme d'ingénierie Équipe Laurence inc. visant la conception, la préparation des plans et devis, le processus d'autorisation du MELCC et la surveillance des travaux de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc en bordure de la route 117, au montant de 24 495 \$, plus les taxes applicables, (soit un montant net de 25 716,69 \$), le tout conditionnellement au respect des modalités suivantes :

- La signature d'une entente préalable avec le propriétaire du lot 5 995 101 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle prévoyant que ce dernier sera responsable du paiement d'au moins cinquante pour cent (50 %) de l'ensemble des coûts de remplacement de la partie du réseau d'aqueduc concernée, incluant les frais professionnels;
- Le paiement de la quote-part respective du coût du remplacement par le propriétaire du lot 5 995 101 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, avant la réalisation des travaux et des mandats professionnels;

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de réserve aqueduc.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires.

### ADOPTÉE

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

153/04-05-2022

##### 8.1 CONFIRMATION DE DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS EN 2022

CONSIDÉRANT que l'article 9.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage de la Ville précise que les ventes-débarras (ventes de garage) sont autorisées aux occasions déterminées par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer, pour l'année 2022, les dates autorisées pour les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, pour l'année 2022, les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge aux dates suivantes :

- les 20, 21, 22 et 23 mai 2022;
- les 20, 21, 22 et 23 juillet 2022;
- les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4 et 5 septembre 2022.

### ADOPTÉE

154/04-05-2022

##### 8.2 CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) - REMPLACEMENT DE LA TOUR D'EAU

CONSIDÉRANT que des réparations majeures seraient nécessaires pour remettre en état la tour d'eau actuelle au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);

CONSIDÉRANT que ladite tour d'eau a atteint sa durée de vie utile et que les coûts de réparation et d'entretien dépassent les bénéfices liés à la conservation de la tour d'eau actuelle;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable que le CSCVR dispose d'une tour d'eau fonctionnelle avant le début de la saison 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation d'une nouvelle tour d'eau pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge auprès de la compagnie Carmichael Ltée pour un montant de 66 125 \$ plus les taxes applicables (soit un montant net de 69 422,98 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tous les documents requis à cette fin.

**ADOPTÉE**

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

155/04-05-2022

#### 9.1 PANNEAUX DE SIGNALISATION TOURISTIQUE POUR ANNONCER LE CENTRE DE PLEIN AIR LES SIX CANTONS

CONSIDÉRANT qu'aucune affiche n'annonce le Centre de plein air Les six Cantons sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge souhaite promouvoir son centre de plein air afin de générer un plus grand nombre de visiteurs sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'Alliance de l'industrie touristique du Québec a fait parvenir les différentes possibilités d'affichage par panneaux touristiques et les frais qui s'y rattachent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt d'une demande de signalisation touristique auprès du ministère du Tourisme et du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Que la conseillère en relations publiques et médias sociaux soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉE**

156/04-05-2022

#### 9.2 AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK) – DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE LA BAIE BLUEBERRY

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) pour le développement du pôle de la Baie Blueberry;

CONSIDÉRANT la vente du Camping Sainte-Véronique suite à laquelle des fonds sont disponibles et devraient être affectés à des projets promouvant le développement économique;

CONSIDÉRANT que le projet de développement du pôle de la Baie Blueberry contribuera au développement économique et récréotouristique de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite répartir sur une période de trois (3) ans la contribution financière de 150 000 \$ demandée par la SDRK;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

De verser une aide financière au montant de 150 000 \$ à la SDRK pour la réalisation du projet de développement de la Baie Blueberry payable en trois (3) versements annuels égaux et consécutifs, soit en mai 2022, mai 2023 et mai 2024.

Que ladite dépense soit prise à même les fonds disponibles découlant de la vente du Camping Sainte-Véronique;

De mandater la directrice générale pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

157/04-05-2022

**9.3 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 ET DU PLAN D'ACTION 2022 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)**

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2021 et le plan d'action 2022 de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) ont été déposés au conseil à la séance ordinaire du 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la SDRK demande à ce que le conseil les approuve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le rapport annuel 2021 et le plan d'action 2022 de la SDRK datés de janvier 2022.

**ADOPTÉE**

158/04-05-2022

**9.4 PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DISC-GOLF DU COMITÉ ROUGE LA VALLÉE**

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser six (6) membres du conseil et de l'administration municipale à participer à la première activité organisée par le comité Rouge la Vallée, soit l'activité disc-golf, qui se déroulera le 28 mai 2022 au Club de golf Nomingue moyennant un prix de cinquante dollars (50 \$) par participant, pour une somme totale de trois cents dollars (300 \$).

De payer la somme de trois cents dollars (300 \$) par virement Interac ou par chèque fait à l'ordre de l'Association de développement de Nomingue, au choix du Service de la trésorerie.

**ADOPTÉE**

**10. DIVERS**

Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Daniel Forget, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 20 h 13.

---

Denis Lacasse  
Maire

---

Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Denis Lacasse, maire